

CFVU du 25 janvier 2024

Délibération n° CFVU 20240125_01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 11 janvier 2024.

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Délibération n° CFVU 20240125_01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 11 janvier 2024.

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 11 janvier 2024.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Décompte des votants : 29

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Poitiers, 25 janvier 2024.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 11/01/2024

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés :

21 présents ou représentés + 1 voix consultative le quorum est atteint

Présents ou représentés :

NOM	Prénom	Personnes ayant données procurations	Total
BASTIERE	Antonin	GELLE Héloïse	2
CONCOLINO-ABRAM	Bianca	~	1
DE NADAI	Thierry	ROQUET Lewis THIERCELIN Salomé	3
DESESSARD	Laurent	~	1
Directrice du CROUS		~	1
DUPORT	Noëlle	CARDONA Laurent GIL Sandrine	3
FONTAINE	Céline	~	1
GELIBERT	Marine	~	1
IMBERT-FAUCHER	Nathalie	~	1
MARIVINGT MOUNIR	Cécile	~	1
MICHEL	Julien	~	1
MOINARD	Pierre	~	1
PERRAUD-CATEAU	Estelle	~	1
POUSSARD	Anne-Marie	~	1
SARROUILHE	Denis	~	1
SUAUD	Dylan	CANTRELLE Dimitri	2
Total général			22

Total Général : 22 dont la voix consultative du CROUS

Ordre du jour :

- 1- **Pour délibération de la CFVU** : approbation du compte rendu de la CFVU du 07 Décembre 2023 ;
- 2- **Informations générales** ;
- 3- **Quart d'heure étudiants** ;
- 4- **Pour délibération de la CFVU** : Désignation de deux élu(e)s étudiant(e)s à la CFVU en tant que membres de la commission de valorisation de l'engagement étudiant ;
- 5- **Pour délibération de la CFVU** : Appel à projet Régions 2024 – Volet : favoriser la réussite étudiante en Nouvelle-Aquitaine ;
- 6- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Correctif des capacités d'accueil limitées (CAL) pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2024-2025 ;
- 7- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Correctif des attendus à l'entrée de la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2024-2025 ;

La séance commence à 14H05

Noëlle DUPORT énumère les 6 procurations reçues. Elle précise qu'avec 21 élus présents ou représentés, plus la représentante du CROUS Poitou-Charentes, voix consultative, le quorum est atteint.

En préambule, Noëlle Duport rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à un enregistrement.

Noëlle DUPORT informe avoir pris en compte les demandes de corrections du compte rendu de Anne-Marie POUSSARD en amont de la CFVU, celles-ci n'ayant aucun impact sur le fond.

Anne-Marie POUSSARD revient sur une phrase de M. DESESSARD qu'elle n'avait pas comprise lors de la lecture du CR, le point 16, page 21 : « Plusieurs éléments sont pris en compte, notamment le niveau du M2 où il y a des difficultés liées au stage, les étudiants souhaitent rester en stage dans la région, ce qui peut être compliqué dans certains corps. »

Noëlle DUPORT indique que la modification a été faite, la phrase est maintenant : « Plusieurs éléments sont pris en compte, notamment le niveau du M2 où il y a des difficultés liées au stage, les étudiants souhaitent rester en stage dans la région, ce qui peut être compliqué dans certains corps de métiers. ».

Julien MICHEL demande à ce que le mot « justifie » soit mis au singulier dans l'intervention de Laurent DESESSARD.

1- Pour délibération : approbation du compte rendu de la CFVU du 07 décembre 2023 ;

Délibération n° CFVU 20240111 01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 07 décembre 2023 ;

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**Décompte des voix : 21
Suffrages exprimés : 21**

**Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0**

2- Informations générales

Noëlle Duport commence par faire un retour sur la précédente séance de la CFVU :

- Tous les points proposés pour avis ont été votés à l'unanimité par le conseil d'administration :
 - o Les calendriers pédagogiques, après avoir reçus également un avis favorable du CSA (comité social d'administration) ;
 - o La liste des formations ouvertes en alternance ;
 - o Les capacités d'accueil en santé ;
 - o Les différents éléments de Mon Master.
- Avait été posée la question du nombre d'étudiants inscrits en Licence de musicologie qui bénéficient du dispositif oui-si en deux ans : ils sont au nombre de 7.
- Elle rectifie une information qu'elle a donnée en réponse à une question sur le pourcentage attribué aux étudiants de L.AS2&3 : ce taux était de 30% l'année dernière, et non de 35% comme elle avait pu dire. Ce choix d'une augmentation du taux est dû à l'augmentation de l'ordre de 50% du nombre d'étudiants en L.AS2&3.

Elle souhaite ensuite évoquer les informations à date sur la plateforme Mon Master. Son fonctionnement sera amendé sur 3 points :

- Le calendrier est avancé, environ d'un mois. Ainsi les étudiants devront avoir déposé l'ensemble de leurs candidatures, au plus tard le 24 mars, et les réponses à leurs candidatures leurs seront données le 4 juin ;
- Une phase complémentaire est mise en place ; elle débutera le 25 juin ;
- Les formations en alternance fonctionneront désormais sur le modèle Parcoursup : les formations dans ce cas peuvent retenir plus de candidats qu'elles n'ont de places. Les candidats « bloqueront » alors une place définitivement par le dépôt d'un contrat d'alternance, dans un système de « premier arrivé – premier servi ».

Les textes réglementaires ne sont cependant pas encore publiés.

Au-delà de ces changements de fonctionnement, il nous est annoncé une ergonomie améliorée :

- Les candidats auront un tableau de bord leur permettant de suivre le statut de leurs différentes candidatures ;
- Les équipes pédagogiques pourront extraire des tableaux de suivi plus complets que l'année dernière ;

- Et il sera plus facile de télécharger l'ensemble des dossiers, ce qui facilitera le travail des commissions d'examen des candidatures.

Dernier point des informations générales : il est relatif à la réforme annoncée des concours de professeurs des écoles et de professeurs des lycées et collèges.

Les informations dont nous disposons sont :

- Le concours serait désormais passé en fin de licence, et la mise en place de la première « génération » dans ce cas sera la promotion de concours 2025.
- Les lauréats du concours auraient de plein droit accès au Master MEEF, master qui se déroulerait en alternance.
- Les textes seraient publiés au printemps.

Les pistes envisagées pour cette mise en place du concours dès la L3 sont les suivantes :

- Pour le concours PE : soit la mise en place de licences pluridisciplinaires, soit la généralisation du dispositif PPPE, soit des modules additionnels de préparation dans une licence ;
- Pour le concours PLC : des modules de préparation additionnels dans la licence disciplinaire concernée.

Quoiqu'il en soit, sont concernées les composantes portant des licences (à ce jour SHA, SFA, FSS, LL) et l'INSPE. La mise en place de cette réforme va donc impliquer un travail de co-construction, qui ne peut pas attendre la parution des textes puisque la mise en œuvre est prévue pour la promotion 24-25.

La présidente va donc annoncer à la prochaine réunion des directeurs de composantes la mise en place de groupes de travail.

Mon Master :

Anne-Marie POUSSARD demande si le calendrier des formations en alternance sera le même que pour les formations en formation initiale.

Noëlle DUPORT indique que le fonctionnement serait le même que l'année passée : les formations en alternance pourront annoncer les résultats avant le 04 juin (date de publication de l'ensemble des réponses aux candidatures hors alternance), c'est à dire dès que la commission d'examen des candidatures aura délibéré.

Anne-Marie POUSSARD précise que le classement ne pourra pas être publié en amont.

Noëlle DUPORT indique que seuls les résultats pourront être communiqués en amont et qu'effectivement il n'y aura pas de classement puisqu'on retient plus d'étudiants qu'il y a de places. La règle du premier arrivé (avec un contrat d'alternance), premier servi, s'applique.

Concours des professeurs des écoles et de professeurs des lycées et collèges :

Marine GELIBERT intervient concernant la réforme des concours de professeurs des écoles et de professeurs des lycées et collèges. Elle demande si le champ d'application de la licence s'étend aux BUT 3.

Noëlle DUPORT répond que non puisque le BUT 3 est un grade licence et non une licence. Il est nécessaire d'être titulaire d'une licence pour présenter les concours MEEF. Elle indique également que durant les 2 prochaines années, les deux modèles de concours vont coexister. Les étudiants actuellement en BUT 3 peuvent donc candidater en MEEF et passer le concours

« ancien modèle » l'année prochaine ou la suivante. Pour le nouveau modèle, il faudra être titulaire d'une licence ce qui n'est pas le cas des BUT 3.

Julien MICHEL demande s'il y a des informations sur la répartition du nombre de postes entre les deux modèles de concours.

Noëlle DUPORT affirme qu'elle n'a pour le moment aucune information. Elle ajoute qu'actuellement il est question de modules de préparation pour les deux types de concours. Pour prévoir ces modules il est toutefois nécessaire de connaître le contenu des concours.

Pierre MOINARD souhaite intervenir, en indiquant que le modèle de formation des enseignants est sous-jacent à ces concours, concours dont nous ne connaissons pas les attendus à date. De plus, il est important que le modèle soit une formation progressive, formation universitaire puis professionnelle.

Il souhaite également souligner que ce modèle est problématique et qu'il y a des raisons d'être inquiet sur le traitement des étudiants en stage après le concours, soit durant leur Master il est important que ce temps soit aussi un temps de formation. Or le ministère de l'éducation nationale envoie des signaux de sa volonté de traiter les étudiants en formation comme des moyens d'enseignements. Il exprime son inquiétude dès lors sur la qualité de la formation professionnelle.

Noëlle DUPORT va dans le sens de l'intervention de Pierre MOINARD, et indique que les modules, qualifiés de préparatoires, devront avoir deux vocations : la première est de préparer au concours et l'autre est de faire découvrir le métier. De fait, le terme « module de préparation » n'est sans doute pas la bonne dénomination.

Noëlle DUPORT souligne être aussi sensible à la montée graduée de prise de fonction avec ce caractère réflexif. Elle indique que c'est une des inquiétudes qui sont partagées avec certaines organisations sociales

Pierre MOINARD explique que changer la nature de cette formation professionnelle est en contradiction avec la raison même de l'INSPE et de la formation.

Noëlle DUPORT rappelle que ce diplôme doit rester un diplôme BAC +5. Un travail en co-construction avec les composantes concernées qui participent au dispositif pré-pro MEEF et l'INSPE doit être mené. **Noëlle DUPORT**, indique qu'après discussion avec la Présidente, il n'est pas possible d'attendre les textes : une annonce de la mise en place d'un groupe de travail sur cette réforme sera donc faite lors de ma prochaine réunion des directeurs.

Laurent DESESSARD demande si une réflexion a été menée suite à la décision du Conseil d'Etat du 29 décembre relative aux modalités d'admission dans les filières de santé.

Noëlle DUPORT répond qu'une veille est en cours. Elle reste assez sereine pour la rentrée 2024 puisque le MESR dispose de 6 mois pour modifier l'arrêté du 4 novembre 2019. Les modifications seront plus vraisemblablement pour la rentrée 2025.

Deux points ressortent de la décision du Conseil d'Etat :

- La nature de l'oral (2nd groupe d'épreuves) :

Les connaissances en santé ne doivent pas être évaluées. Elles le sont déjà lors du 1^{er} groupe d'épreuves (écrit). Le 2nd groupe d'épreuves doit porter sur des compétences transversales (savoir-être, projet professionnel, qualités rédactionnelles, etc.). Actuellement, les compétences à évaluer dans ce 2nd groupe d'épreuves restent floues, et hétérogènes d'une université à l'autre.

- La pondération de l'oral (entre le 1^{er} et 2nd groupe d'épreuves) :

Le Conseil d'Etat souhaite une harmonisation nationale des pratiques.

Noëlle DUPORT assure être assez sereine en ce qui concerne la pondération entre les deux groupes d'épreuves. Au sein de l'établissement, l'oral a un poids de 30%. Cette pondération pourrait baisser, mais seulement à la marge, l'oral devant garder un poids conséquent pour influencer le classement à l'issue du 2nd groupe d'épreuves.

Pour finir, **Noëlle DUPORT** indique que c'est au MESR de réagir dans les 6 mois et pas aux universités. Cela n'aura logiquement aucun impact pour cette année, puisque les textes ne devraient paraître qu'en mai.

La Cour des Comptes réalise une enquête sur les formations de santé, **Noëlle DUPORT** espère que le MESR se saisira de cette enquête pour l'amendement des textes.

→ Arrivée de Mme MAUMONT, directrice du CROUS (Voix consultative).

3- Quart d'heure étudiants ;

Dylan SUAUD souhaite faire remonter des retours de certains étudiants de SFA, étudiant dans le bâtiment B02. Depuis plusieurs années ils attendent des rénovations du bâtiment. Ce dernier présente des moisissures et est peu chauffé. **Dylan SUAUD** indique s'être déplacé dans ce bâtiment et avoir constaté : des moisissures, du carrelage cassé et des fils qui pendaient. Il assure que la comparaison avec d'autres bâtiments est notable.

Il demande donc si des rénovations sont prévues sur ce bâtiment et quelle réponse il peut apporter à ces étudiants.

Noëlle DUPORT indique transmettre l'information à Laurent-Emanuel BRIZZI qui est le Vice-Président en charge du patrimoine.

Anne-Marie POUSSARD intervient et indique que des rénovations sont programmées pour le printemps prochain. Elle indique qu'il y a eu des dégâts des eaux récemment ce qui n'a pas arrangé l'état du bâtiment. M. VINOUR, directeur général des services adjoint, est venu constater l'état du bâtiment. Elle affirme être d'accord avec le constat qui est fait.

Dylan SUAUD souhaite également revenir sur la température dans les amphis. Il affirme que de l'air froid sort des aérations dans le bâtiment A1. Il ajoute que c'est une société extérieure qui est en charge de la machinerie, les interventions de maintenance sont constamment décommandées.

Il donne l'exemple d'un examen : durant une note de synthèse de 4h, M. PUPION, directeur de la composante, a dû sortir pour pouvoir se réchauffer. **Dylan SUAUD** précise qu'il est difficile de suivre les cours dans ces conditions.

Noëlle DUPORT indique qu'elle remontera toutes ces informations à M. BRIZZI.

4- Pour délibération de la CFVU : Désignation de deux élu(e)s étudiant(e)s à la CFVU en tant que membres de la commission de valorisation de l'engagement étudiant ;

Suite à la délibération de la CFVU du 7 décembre relative à la valorisation de l'engagement étudiant, 2 étudiants membres de la CFVU doivent siéger à la commission de valorisation de l'engagement étudiant. Seuls les 7 étudiants présents ou représentés peuvent voter.

Les étudiants présents donnent leur accord pour un vote à main levée.

Délibération n° CFVU 20240111 02 - désignation de deux élu(e)s étudiant(e)s à la CFVU en tant que membres de la commission de valorisation de l'engagement étudiant.

M. STEIMLE Arno et Mme THERCELIN Salomé sont élus, par les étudiants élus de la CFVU présents ou représentés ce jour, pour être membres de la commission de valorisation de l'engagement étudiant, jusqu'à la fin de leur mandat.

Décompte des voix : 7

Suffrages exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

5- Délibération n° CFVU 20240111 03– Appel à projets Région 2024 - Volet : Favoriser la réussite étudiante en Nouvelle Aquitaine :

En préambule de la présentation synthétique des projets reçus, Lydie ANCELOT rappelle les objectifs de la Région concernant cet appel « Favoriser la réussite étudiante en Région Nouvelle Aquitaine ». Les 3 axes sont : Développer la formation en ingénierie, Consolider le maillage territorial de l'Enseignement Supérieur, Renforcer les compétences pour répondre aux besoins socio-économiques.

Pour l'université de Poitiers, les dossiers doivent s'inscrire dans les priorités suivantes : Développement de l'approche-compétence et des compétences transversales ; Diversité des pratiques pédagogiques ; Démonstrateur pédagogique ; Dispositifs favorisant l'engagement étudiant. Cette année, 5 projets sont éligibles et ainsi présentés en CFVU. Pour les 5 projets, l'université de Poitiers est porteuse.

Les 5 projets sont les suivants :

Projet 1 : Développer les compétences transversales des étudiants de STAPS via des mesures de terrain, porteur : Marien COUVERTIER, Faculté des Sciences du Sport

Objectifs :

- Former les étudiants à des **outils permettant des mesures fiables de paramètres spécifiques de la motricité, et facilement déployables sur le terrain** qui seront utilisés dans leurs futurs métiers.
- Aider les étudiants à comprendre l'importance de la **transversalité** des compétences qu'ils ont acquises dans les **différents champs scientifiques pluridisciplinaires** de leur cursus STAPS pour leurs futurs métiers.
- Comprendre par des mises en situation contextualisées, l'activité physique dans sa globalité.
- Contribuer à l'objectivation des concepts scientifiques régissant le mouvement humain par de la mesure en s'appuyant sur les sciences de l'ingénieur, la physiologie, la psychologie et la biomécanique.

- Former les étudiants aux problématiques de métrologie (limite des outils, cadre d'utilisation, incertitude etc.) afin qu'ils deviennent des référents en la matière dans leurs futurs lieux d'exercice.

Public-cible : Tous les étudiants de licence et de master STAPS et ce quelle que soit leur mention (Education et Motricité, Entraînement Sportif, Management du Sport, Activité Physique Adaptée-Santé) sur le site de Poitiers et d'Angoulême.

	Budget global	Dépenses éligibles	Aide région demandée	Co-financements acquis	Co-financements sollicités
Investissement	68 565	68 565	34 365	16 200	18 000
Fonctionnement	0	0	0	0	0
TOTAL	68 565	68 565	34 365	16 200	18 000

Le projet 2 : Projet ASSIST proposé par l'ENSI Poitiers.

Objectif : Le projet ASSIST propose de mettre en place une Agora des Savoirs-faire pour Imaginer et expérimenter une ingénierie SouTenable et responsable au sein de l'ENSI Poitiers. Mettre en place un tiers-lieu sous forme d'un atelier collaboratif « low-tech » permettant la mise en commun et l'élaboration de savoirs-faire nouveaux ou réinventés pour développer une formation en ingénierie prenant en compte la transition écologique et le développement soutenable (TEDS).

Public cible : Le public prioritaire ciblé sont les étudiants de l'ENSI Poitiers sur les 3 années, mais bien sur l'idée est de faire de cette agora un lieu d'échanges avec l'ensemble des étudiants de l'Université de Poitiers.

	Budget global	Dépenses éligibles	Aide région demandée	Co-financements acquis	Co-financements sollicités
Investissement	80 000	80 000	40 000		40 000
Fonctionnement	12 000	12 000	10 000	2 000	
TOTAL	92 000	92 000	50 000	2 000	40 000

Projet 3 : Plateforme FTLV CVC (Chauffage-ventilation-climatisation), porteur : Luc PICHON, IUT Poitiers-Niort-Châtellerault

Objectif : Proposer une plateforme de formation pour la FC/FTLV, qui viendra compléter aussi l'offre de formation FI/FA. Délivrer les habilitations dans le domaine du CVC (Chauffage-Ventilation-Climatisation) / RE2020 / efficacité énergétique, dans le domaine :

*de la mesure de perméabilité des bâtiments (préparation à la qualification Qualibat 8711/8721/8741) (**projet porte soufflante** en complément de nos installations existantes sur le contrôle des systèmes de ventilation),

*de l'optimisation des installations et de la manipulation des fluides frigorigènes (réglementation F-gaz et préparation à l'attestation de capacité Fluides Frigorigènes) sur les installations frigorifiques et pompes à chaleur (**projet PAC Air-Eau**),

*du dimensionnement, de la mise en œuvre et exploitation (équilibrage) de réseaux de planchers chauffants (**projet plancher chauffant**).

Public cible : Salariés des entreprises et artisans de l'installation et de l'exploitation des installations CVC qui vont de plus en plus intervenir sur les pompes à chaleur (PAC) et les réseaux fluides ; Salariés des bureaux de contrôle d'infiltrométrie, BUT MT2E

Le financement du projet est :

	Budget global	Dépenses éligibles	Aide région demandée	Co-financements acquis	Co-financements sollicités
Investissement	40 000	40 000	20 000	10 000	10 000
Fonctionnement	0	0	0	0	0
TOTAL	40 000	40000	20 000	10 000	10 000

Projet 4 : « SPIRIT – Solution Pédagogique Innovante en Réseaux Informatique et Télécom, porteur : Patrick COIRAULT, IUT Poitiers-Niort-Châtellerault. »

Objectif : Créer une « **Plateforme Mobile de Métrologie du Sport** » (PMMS) (de type plateau technique de travaux pratiques), plateforme technologique dédiée à la formation des étudiants sur les technologies des opérateurs Web, sur les infrastructures de réseau d'une entreprise et sur l'Intelligence EDGE.

Cette plateforme met à disposition des étudiants des « lab » virtuels dans le but d'accélérer l'apprentissage des compétences par la pratique. Les compétences visées concernent l'administration des réseaux IP (Internet), la connexion des entreprises et des usagers (Smart-city), la cybersécurité, la 5G, Intelligent Edge (IA).

Création de laboratoires pratiques permettant de modéliser l'infrastructure d'une entreprise.

Public cible : Etudiants en BUT réseaux et télécommunication.

Le financement du projet est :

	Budget global	Dépenses éligibles	Aide région demandée	Co-financements acquis	Co-financements sollicités
Investissement	65 000	65 000	32 500	12 500	20 000
Fonctionnement	10 000	10 000	8 000	2 000	0

TOTAL	75 000	75 000	40 500	14 500	20 000
-------	--------	--------	--------	--------	--------

Projet 5 : Mise en place de scénarios pédagogiques immersifs pour les étudiants de licence (Norah DEFAMIE – SFA)

L'objectif est la mise en place de scénarios pédagogiques numériques et immersifs. Réaliser la partie théorique de l'enseignement (séances de TD) sous forme de capsule vidéo 3D interactive, propice à l'engagement des apprenants, de manière ludique et autonome. Il permettra également de réactualiser la partie pratique de l'enseignement (séances de TP) en un apprentissage numérique accompagnant l'étudiant sous la forme d'un projet professionnel.

Public cible : étudiants des enseignements physiologie animale en licence

En matière de financement :

	Budget global	Dépenses éligibles	Aide région demandée	Co-financements acquis	Co-financements sollicités
Investissement	80 000	80 000	35 000	45 000	0
Fonctionnement	10 000	10 000	10 000		0
TOTAL	90 000	90 000	45 000	45 000	0

Pour terminer cette présentation, **Lydie ANCELOT** mentionne un dossier reçu via la plateforme. Il s'agit d'un dossier multipartenaire dénommé « Plateforme Aquitaine Collaborative de technologies et d'enseignement des 4 départements GMP »

L'objectif de ce projet est :

- D'intégrer des matériels plus efficaces et complètement numérisés capables d'enrichir les données de suivi et d'amélioration de production. Anticiper la formation à des technologies émergentes.
- D'augmenter le potentiel de collaboration des départements GMP en partageant les données et expériences issues des nouveaux matériels ou procédés.
- De développer des pratiques pédagogiques pour sensibiliser les étudiants et acteurs industriels à l'optimisation de l'impact environnemental des procédés de fabrication.

Public cible : BUT GMP en Région Nouvelle Aquitaine

Financement :

Coût global du projet : 1 730 760 €

Pour l'Université de Poitiers : Coût total : 164 250 € (Fonctionnement : 36 350 dont 29 080 demandés à la Région, Investissement : 127 900 dont 63 950)

Julien MICHEL questionne l'utilisation de l'expression « Low tech » dans le projet ASSIST.

Lydie ANCELOT indique que c'est le vocabulaire utilisé par l'ENSIP mais que cela ne signifie pas vraiment « faible ».

Julien MICHEL rebondit en précisant que les machines présentées ne correspondent pas à du « low-tech ». Il regrette l'utilisation d'éléments de langage pour obtenir des financements.

Agnès GUITET répond que le projet est axé sur la transition écologique. Il vise à faire réfléchir les étudiants ingénieurs de l'ENSIP sur des solutions plus durables en trouvant des technologies qui ne soient pas consommatrices d'énergie et qui tiennent compte de la transition écologique.

Lydie ANCELOT fait part d'un exemple ayant été donné par l'ENSIP : la réalisation d'une pizza dans un four fonctionnant en pédalant.

Antonin BASTIERE précise que le mot « low tech » étant le contraire de « high tech », il prend sens dans ce projet visant la transition écologique et cherchant à utiliser des technologies moins énergivores.

Julien MICHEL indique que son emploi n'est pas clair.

Le 6^{ème} projet n'est pas voté aujourd'hui puisqu'il est porté par l'Université de Bordeaux.

Pour l'année prochaine il sera demandé que même les projets qui ne sont pas portés par l'UP :

- Respectent du calendrier
- Réalisent une fiche d'intention coté UP.

Délibération n° CFVU 20240111 03 – Appel à projets Région 2024 - Volet : Favoriser la réussite étudiante en Nouvelle Aquitaine :

Dans le cadre de l'appel à projets Région 2024, volet « favoriser la réussite étudiante en Nouvelle-Aquitaine », 5 projets seront déposés tous portés par l'Université de Poitiers.

Ils sont décrits en annexe et seront déposés auprès de la Région, pour examen et attribution, selon le cahier des charges régional.

La mesure est adoptée

Décompte des voix : 21

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Anne-Marie POUSSARD demande à être avertie du dépôt des documents sur le Bureau Virtuel.

Noëlle DUPORT indique avoir remarqué que les notifications n'étaient plus actives sur le Bureau Virtuel. Elle précise également que ce sont les derniers moments de vie du Bureau Virtuel, avant le passage sur IRIS.

6- Avis n° CFVU 2024011 04 – correctif des capacités d'accueil limitées (CAL) pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2024-2025 :

Une ligne avait été oubliée : celle d'un parcours de la mention « Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux ». Il s'agit du parcours « mangement du jeu et des pratiques ludiques », qui s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec Grand Poitiers, et avec les grands éditeurs de jeux tels qu'Asmodée. Ce parcours proposera 20 places.

Anne-Marie POUSSARD demande que lors de votes correctifs, les modifications soient pointées pour faciliter la lecture du document.

Noëlle DUPORT indique prendre en note cette remarque pertinente.

Avis n° CFVU 20240111 04 – correctif des capacités d'accueil limitées (CAL) pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2024-2025.

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU avant délibération du CA du 02/02/2024

Pour l'année universitaire 2024-2025,

Cette ventilation et son affichage sur la plateforme nationale MonMaster sont sous réserve de la parution des textes règlementaires afférents, et des modalités techniques de cette nouvelle plateforme, non connus à ce jour.

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des votants : 21

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

7- Avis n° CFVU 20240111 05 – Correctif des attendus à l'entrée de la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2024-2025.

De la même façon que le nombre de places, il s'agit de rectifier l'oubli pour les attendus.

Les attendus de ce parcours s'inscrivent dans la même philosophie que les autres parcours et sont ceux décrits dans le document.

Avis n° CFVU 20240111 05 – Correctif des attendus à l'entrée de la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2024-2025 ;

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU avant délibération du CA du 02/02/2024

Dans le cadre de la campagne de recrutement pour intégrer un master 1 en 2024-2025 à l'université de Poitiers, les attendus des formations seront ceux listés en annexe, sous réserve

des textes règlementaires à paraître dans le cadre de la mise en place de la plateforme nationale de candidatures à l'entrée en master 1.

Les attendus sont l'ensemble des connaissances et compétences requises pour réussir dans la formation.

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 21

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Julien MICHEL demande si, suite à la publication de l'arrêté du 18 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, il sera nécessaire de procéder à un nouveau vote des attendus en licence.

Noëlle DUPORT indique qu'une veille réglementaire est en cours et qu'il faut s'emparer de ce texte. A priori il ne sera pas nécessaire de voter à nouveau les attendus puisque le paramétrage Mon Master est finalisé depuis le mois de décembre, et que ce texte publié fin décembre ne peut l'impacter.

Prochaine CFVU, **le jeudi 25 janvier 2024 probablement à 15h00.**

La séance se termine à 15h02

La Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT



